



*Commune d'Oron*

## **Commission des finances**

### **Rapport concernant le préavis municipal No 12/2013**

#### **Concernant un crédit pour la réfection d'un appartement et de l'ancien bureau communal à l'ancien collège d'Oron-le-Châtel**

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

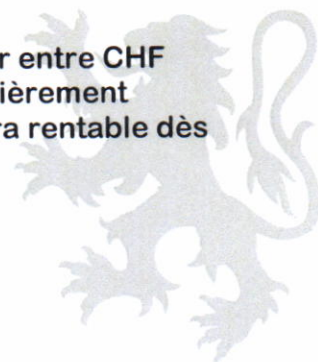
La Commission des finances s'est réunie le 25 mars ainsi que le 27 mai, Monsieur Thierry Menétray, Municipal, a volontiers répondu à toutes nos questions. Nous l'en remercions.

La commune envisage de relouer un appartement de 3,5 pièces avec cuisine agencée ainsi que l'ancien bureau de l'administration communale qui se trouvent dans l'ancien collège d'Oron-le-Châtel et qui n'ont pas été rénovés depuis plus de 25 ans.

La Municipalité sollicite ainsi un crédit d'investissement de CHF 110'000 TTC, l'amortissement annuel représentera une charge de l'ordre de CHF 7'333 dès la fin des travaux. Relevons qu'en cas de financement par recours à un emprunt, la charge d'intérêt serait de l'ordre de CHF 3'300 par an

Le bâtiment est classé en 3, ainsi un préavis du Canton devra être obtenu pour pouvoir débiter les travaux de rénovation. Sauf surprise, ce préavis devrait être obtenu car l'extérieur du bâtiment ne devrait pas être touché. Seules les fenêtres pourraient être mises en question mais un poste divers de CHF 15'750 a été budgété.

Relevons que la recette de location de l'appartement devrait se situer entre CHF 16'800 et CHF 18'000/an sans les charges. L'immeuble actuel est entièrement amorti dans les comptes de la commune ainsi cet investissement sera rentable dès que l'appartement sera loué.





*Commune d'Oron*

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis no 12/2013 et :

1. D'autoriser la Municipalité entreprendre les travaux de rénovation
2. D'accorder à cet effet un crédit de CHF110'000 TTC
3. D'autoriser à prélever ce montant sur les disponibilités de la caisse communale
4. D'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché

Oron, le 27 mai 2013.

Les membres de la Commission des finances :

Isabelle Neyret

Hubert Bovet

Fabrice Chollet

Thierry Cuénoud

Christian Budry (président)

Vu et transmis  
à la Municipalité  
le 29 mai 2013

